



Bureau politique

265, boul. des Montagnais
Uashat, QC,
G4R 4L9
Tél: 418-968-2266
Fax 418-968-9619

UN PAS DE PLUS VERS LA RÉCONCILIATION ET L'AUTODÉTERMINATION

Uashat mak Mani-utenam, le 3 juin 2020 - Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam accueille favorablement l'annonce de Madame Caroline Bennett, ministre des Affaires autochtones et du Nord, de la renonciation au remboursement des prêts contractés par la Corporation Ashuanipi auprès du Canada. Par conséquent, la somme totale des montants dus par la Corporation Ashuanipi au Canada a été rayée et n'existe plus.

La décision du Canada d'annuler les dettes de prêt est motivée par son engagement à faire avancer la réconciliation avec les Premières Nations. Cette décision permettra donc à ITUM d'améliorer l'accès aux mécanismes de financement offerts par le Canada.

Pour le chef Mike « Pelash » McKenzie, « Le renoncement à cette dette démontre l'intention du Canada de faire un pas supplémentaire vers la réconciliation et sa volonté de faire amende honorable vis-à-vis du passé. Je salue cette décision du Canada et je perçois positivement l'avenir de nos relations avec le gouvernement fédéral ».

Rappelons qu'à l'époque, la Corporation Ashuanipi était composée des communautés innues de Uashat Mak Mani-utenam et de Matimekush-Lac John. Elle avait pour mandat de négocier les revendications territoriales globales avec le gouvernement du Québec et du Canada en vue d'un traité. La Corporation Ashuanipi a mis fin à ses activités après avoir suspendu les négociations amorcées en 2009 avec les gouvernements en raison d'un conflit quant au financement du processus de négociation.

Rappel historique

Le Conseil Atikamekw-Montagnais, dont les Innus de Uashat mak Mani-utenam étaient membres, avait déposé une revendication territoriale globale des Atikamekw et des Innus. Cette revendication avait été acceptée par le gouvernement du Canada en 1979 et par le gouvernement du Québec en 1980. Le Conseil Atikamekw-Montagnais a représenté les intérêts des Innus et des Atikamekw jusqu'en 1994. En revanche, le processus de négociation n'a jamais abouti vers un traité ou même une Entente de principe.

Après la dissolution du Conseil Atikamekw-Montagnais, les Innus ont entrepris de créer des groupes de négociation distincts. La corporation Ashuanipi a alors été fondée en 2005. Par ailleurs, le gouvernement du Canada a également renoncé au montant dû par le Conseil

Attikamek-Montagnais en lien avec les négociations de 1979 menées pour l'ensemble des 12 communautés du Québec.

SOURCE : Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam

RENSEIGNEMENTS :

Julie Malek

Agente au Secteur des communications | ITUM

julie.malek@itum.qc.ca

Téléphone : 418 962-0327, poste 5315

Cell : 418 444-3264